

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 février 2020

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI M Thibault HEINTZ - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Sylvie PALUMBO - M. Pascal. FERRARD - M. Anthony SCHIARATURA - M. Jean-Claude HATIER

Absents - Excusés :

Mme Annette RODIER pouvoir à M. J.M. BOUSCHBACHER
Mme Christine BOUYER
Monsieur Laurent ROUSSELOT

Date de la convocation : 21 février 2020

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - SMIC : participation financière 2020
- 2 - SDANC : avis sur demande adhésion
- 3 - ONF : convention de financement pour réfection de la route forestière ATTIGNY-BELRUPT en forêt domaniale de DARNEY
- 4 - Réhabilitation des anciens abattoirs - étude de faisabilité
- 5 - Subvention : projet EHPAD
- 6 - Convention BAES (tous bâtiments de la Commune)
- 7 - Convention entretien chaudière salle André POIROT
- 8 - Budgets : approbations des comptes de gestion
- 9 - Budgets : votes des comptes administratifs
- 10 - Budgets : affectations de résultats

- Informations et questions diverses.

Début du conseil : 19 h 35

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2020 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - SMIC : participation financière 2020 (délibération n° 2020.02.27/01)

Monsieur le Maire indique que la Commune est adhérente au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale). Pour l'exercice 2020 la participation est de 625,00 € (participation forfaitaire + 5 € par tranche de 10 habitants).

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette adhésion.

2 - SDANC : avis sur demande adhésion (délibération n° 2020.02.27/02)

Par courrier en date du 12 février, le SDANC nous demande de statuer sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges (CASDDV) soit 74 communes, comprenant 3 EPCI (SIA de la Vallée du Rabodeau : 19 communes, SIA de la Haute Meurthe : 4 communes, le SIA du Val de Meurthe : 3 communes), 44 communes tous et toutes déjà adhérents(es) et 4 nouvelles communes : Corcieux, La Houssière, les Arrentès de Corcieux et les Poulières.

A l'unanimité, les membres du conseil, acceptent cette adhésion.

3 - ONF : convention de financement pour réfection de la route forestière ATTIGNY-BELRUPT en forêt domaniale de DARNEY (délibération n° 2020.02.05/03)

Monsieur le Maire explique qu'un projet de convention est en cours de rédaction concernant le financement participatif de la réfection de la route forestière d'Attigny à Belrupt avec cofinancement ONF et commune.

Or, cette route forestière traverse la forêt communale sur une longueur de 490 m. Notre engagement est proportionnel au linéaire soit 16 % du montant des travaux estimé à 86 000 € soit 13.760 € à notre charge (le coût réel sera communiqué à l'issue de l'ouverture des plis), l'ONF prend en charge 50 % et la commune de Belrupt 34 %.

C'est à l'unanimité, que le Conseil, décide de passer convention comme indiqué ci-dessus.

4 – RÉHABILITATION DES ANCIENS ABATTOIRS - étude de faisabilité (délibération n°2020.02.27/04)

Monsieur Laurent ROUSSELOT arrive à 19 h 50

Monsieur DESVERNES présente un devis de SARL Marsal ROUSSELOT, architectes à Vittel pour l'étude de faisabilité restauration et réhabilitation des anciens abattoirs d'un montant total de 6.816,00 € TTC, comprenant le relevé/état des lieux, l'analyse de fonctionnement urbanistique et de la perception architecturale et esquisse.

Ces documents sont nécessaires pour établir les demandes de subventions auprès de la Région où on espère obtenir 80 %.

Avec ce bâtiment réhabilité plusieurs pistes seraient envisagées : exposition de tracteurs, de matériel agricole, marché du terroir, expositions, manifestations diverses, etc., l'aménagement de l'ancienne cour de l'école avec la suppression du préau ce qui donnerait plus d'espace à cet ensemble qui pourrait être utilisé comme parking.

Considérant qu'il y a lieu de préserver ce bâtiment, le conseil à l'unanimité accepte ce devis.

5 – SUBVENTION PROJET EHPAD (délibération n° 2020.02.27/05)

Le projet "j'irai dormir à Darney" est présenté dans le cadre de l'étude de revitalisation du bourg-centre.

Celui-ci concerne une aile de l'ancien EHPAD rue Stanislas, où 4 chambres en parfait état pourraient accueillir très rapidement des visiteurs en quête d'hébergement temporaire ou touristique.

Des aménagements, le mobilier et l'équipement hôtelier sont à prévoir.

Ce local serait mis à disposition à titre gracieux par l'EHPAD, les frais de fonctionnement et les charges incomberont à la commune. Par contre, des nuitées seraient demandées aux occupants.

Le montant prévisionnel est de 47.530,00 TTC y compris l'accompagnement par les architectes d'URBICAND et l'animation qui serait prévue pour l'inauguration.

Monsieur DESVERNES explique que si l'on n'obtient pas de subventions conséquentes auprès de financeurs, il ne sera pas possible d'amputer ce montant sur le budget 2020 dont nous n'avons pas connaissance à ce jour et qui pénaliserait les investissements communaux à venir. Dans l'immédiat notre projet n'est pas éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) il reste à faire les demandes auprès du Conseil Départemental et la Région.

Monsieur DESVERNES propose de valider le projet, qui est de "bon aloi", pour la forme, et d'attendre de connaître le montant des subventions avant l'accord définitif.

Après concertation, les Conseillers par 5 abstentions et 9 pour confirment sa proposition.

6 – CONVENTION BAES (tous bâtiments de la Commune)

(délibération n° 2020.02.27/06)

Monsieur le Maire rappelle que la convention établie avec Mr PORGEON concernant l'entretien des BAES de tous les bâtiments communaux a été dénoncée lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2019. Il y a donc lieu d'en établir une nouvelle avec Mr TOUSSAINT, électricien.

A l'unanimité, les conseillers acceptent cette proposition.

7 - CONVENTION chaudière salle André POIROT*(délibération n° 2020.02.27/07)*

Il n'existe pas de convention pour l'entretien de la chaudière de la salle POIROT.

Mr BRIOT veille régulièrement à son bon fonctionnement.

Afin de régulariser la situation, il y a lieu également de passer une convention.

A l'unanimité, le Conseil, donne son aval.

8 - 9 et 10 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS- COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

*(délibération n° 2020.02.27/08.01 – délibération n° 2020.02.27/08.02 –
délibération n° 2020.02.27/08.03 – délibération n° 2020.02.27/08.04 – délibération n°
2020.02.27/08.05 – délibération n° 2020.02.27/08.06 – délibération n° 2020.02.27/08.07 –
délibération n° 2020.02.27/08.08 – délibération n° 2020.02.27/08.09 – délibération n°
2020.02.27/08.10 – délibération n° 2020.02.27/08.11 – délibération n° 2020.02.27/08.12)*

BUDGET FORÊT

Madame Agnès JEANMICHEL fait lecture du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres

du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour le compte administratif et 14 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	345,47	0,00	4 199,57
Opérations de l'exercice	7 137,86	3 499,53	35 851,61	89 931,55
TOTAUX	7 137,86	3 845,00	35 851,61	94 131,12
Résultats de clôture		-3 292,86		58 279,51
Reste à réaliser	0,00	0,00		
TOTAUX CUMULÉS	7 137,86	3 845,00	35 851,61	94 131,12
Résultats définitifs	3 292,86			58 279,51

BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Agnès JEANMICHEL fait lecture du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour le compte administratif et 14 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	384 286,49	0,00	18 499,90
Opérations de l'exercice	401 583,35	83 603,79	62 216,83	73 430,43
TOTAUX	401 583,35	467 890,28	62 216,83	91 930,33
Résultats de clôture		66 306,93		29 713,50
Reste à réaliser	671 442,00	417 145,00		
TOTAUX CUMULÉS	1 073 025,35	885 035,28	62 216,83	91 930,33
Résultats définitifs		-187 990,07		29 713,50

BUDGET EAU

Madame Agnès JEANMICHEL fait lecture du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour le compte administratif et 14 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	55 267,49	0,00	7 041,84
Opérations de l'exercice	278 358,74	462 213,84	150 920,32	181 093,36
TOTAUX	278 358,74	517 481,33	150 920,32	188 135,20
Résultats de clôture		239 122,59		37 214,88
Reste à réaliser	176 611,00	0,00		
TOTAUX CUMULÉS	454 969,74	517 481,33	150 920,32	188 135,20
Résultats définitifs		62 511,59		37 214,88

BUDGET LOTISSEMENT L'HEXAGONE

Madame Agnès JEANMICHEL fait lecture du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour le compte administratif et 14 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	34 570,75	0,00	0,00	51 874,87
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	30 000,00	0,00
TOTAUX	34 570,75	0,00	30 000,00	51 874,87
Résultats de clôture	34 570,75			21 874,87
Reste à réaliser	0,00	0,00		
TOTAUX CUMULÉS	34 570,75	0,00	30 000,00	51 874,87
Résultats définitifs	34 570,75			21 874,87

BUDGET RÉHABILITATION BÂTIMENT (Barbeline)

Madame Agnès JEANMICHEL fait lecture du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour le compte administratif et 14 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	19 793,69	0,00	23 541,40
Opérations de l'exercice	39 332,14	0,00	25 581,40	42 935,81
TOTAUX	39 332,14	19 793,69	25 581,40	66 477,21
Résultats de clôture		-19 538,45		40 895,81
Reste à réaliser	7 514,00	0,00	0,00	
TOTAUX CUMULÉS	46 846,14	19 793,69	25 581,40	66 477,21
Résultats définitifs	0,00	-27 052,45	0,00	40 895,81

BUDGET COMMUNE

Madame Agnès JEANMICHEL fait lecture du compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Yves DESVERNES, maire, représentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et Monsieur Thibault HEINTZ vérifie en concomitance le compte de gestion. Après avoir contrôlé que le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal sont en concordance, les membres du Conseil Municipal arrêtent, à 13 voix pour le compte administratif et 14 voix pour le compte de gestion, les résultats tels que présentés et résumés ci-dessous :

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	49 067,60	0,00	538 279,57
Opérations de l'exercice	431 646,45	379 514,13	870 354,88	1 106 708,27
TOTAUX	431 646,45	428 581,73	870 354,88	1 644 987,84
Résultats de clôture		-3 064,72		774 632,96
Reste à réaliser	307 612,00	51 200,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	739 258,45	479 781,73	870 354,88	1 644 987,84
Résultats définitifs	259 476,72			774 632,96

Informations et questions diverses :

- préparation du planning des permanences pour les élections municipales ;
- information, consignes, conseils et mesures de précaution à tenir concernant l'épidémie de covid-19.

Dates :

- 29 février : repas dansant de l'ASD à la salle des fêtes ;
- 6 mars : don du sang 16/19 h à la salle Poirot ;
- 7 mars au 22 mars : semaines des arts MPT ;
- 15 et 22 mars : élections municipales à la salle des fêtes ;
- 28 mars : loto des pompiers au gymnase ;
- 29 mars et 5 avril : repas spectacle de ARIANE à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 15.

Darney, le 27 février 2020

Le Maire

Y. DESVERNES

